MAUGES COMMUNAUTE

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

UTILISER L'EAU DE PLUIE CHEZ SOI, C'EST POSSIBLE !

© FamVeld / Shutterstock

LA RESSOURCE EN EAU, UNE PRIORITÉ POUR MAUGES COMMUNAUTÉ

L'eau pluviale est une richesse. Vous pouvez utiliser celle qui tombe dans votre jardin et sur votre toit.

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), c'est simplement de conserver sur votre parcelle l'eau qui tombe chez vous !

Mauges Communauté demande la gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets. Pour les projets suivants, une forte pluie doit être gérée à la parcelle :

>> en zone AU : zone « à urbaniser » du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
>> en zone OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, ce sont des zones du PLU sur lesquelles les communes ont programmé un projet dédié, par exemple un lotissement ou une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),
>> les projets qui nécessitent une extension de réseau ou pour lesquels un problème hydraulique existe déjà sur le secteur, ou en cas de difficulté de raccordement gravitaire au collecteur principal.

La gestion de l'eau pluviale dans votre jardin, c'est économique, cela permet d'arroser gratuitement les espaces verts et de les embellir, et aussi d'apporter un peu de fraîcheur au jardin en été ! Et bien sûr, cela permet de recharger les nappes phréatiques !

© artyangel / Pixabay

L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE

C'est simple : utilisez le point bas de votre jardin pour optimiser à la fois vos espaces verts et la gestion de l'eau de pluie. Vous pouvez infiltrer chaque pan de toiture au plus près.

La pluie de référence est la pluie de 61 litres par mètre carré imperméabilisé. Pour définir le volume nécessaire pour stocker puis infiltrer l'eau, c'est simple : on multiplie par 61 la surface imperméabilisée (toiture, voirie, terrasse…).

Un exemple pour comprendre

Pour un pavillon de 100 m² d'emprise au sol, le volume à stocker est de 100 x 61 = 6 100 litres, soit 6,1 m³.
>> Pour les répartir sur 40 m², cela nécessite 16 cm de profondeur.
>> Pour les répartir sur 60 m², ce n'est plus que 11 cm.

Un formulaire d'aide au calcul est à disposition sur demande à contactsea@maugescommunaute.fr

LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Vous pouvez aussi mettre en place une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'utiliser dans votre jardin, pour laver le sol ou encore l'utiliser dans les WC.
Le trop-plein devra être infiltré par un autre moyen, et cela ne modifie pas le volume à infiltrer. Les utilisations à l'intérieur de la maison sont règlementées par le Code de la Santé Public et demandent un traitement avant utilisation. Bien sûr, cette eau n'est pas potable.

© DJTaylor / Shutterstock

Quelles solutions dans mon jardin ?

Je peux infiltrer l'eau de pluie dans mon jardin de nombreuses façons différentes…
L'idéal est même d'avoir plusieurs petits ouvrages, un pour chaque pan de toiture.

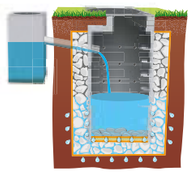

LE PUITS D'INFILTRATION

Il permet d'infiltrer l'eau de manière discrète et enterrée, mais ne convient qu'aux sols suffisamment perméables en profondeur.

LES ÉCHELLES D'EAU

Posées en bordure de parcelle, elles permettent de planter la haie tout en stockant l'eau de pluie.

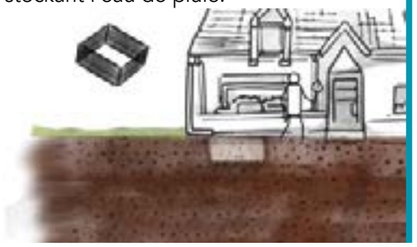

© Studio Harmony / Adobe Stock

LA CITERNE ENTERRÉE

En complément d'une solution d'infiltration, elle permet le stockage de l'eau de pluie pour sa réutilisation.

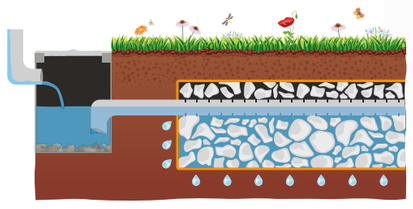

LA TRANCHÉE DRAINANTE

Elle permet d'infiltrer l'eau sous le parking ou la terrasse, dans une grave drainante, mais ne convient qu'aux sols suffisamment perméables en profondeur.

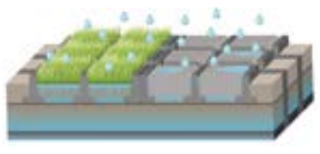

LES REVÊTEMENTS PERMÉABLES

Ils sont utilisés pour l'entrée de garage, la terrasse ou l'allée afin de ne pas avoir à collecter l'eau.

LA TOITURE VÉGÉTALISÉE

Elle permet d'évapo-transpirer l'eau de pluie par la présence de végétation, plus ou moins haute selon le type de toiture.

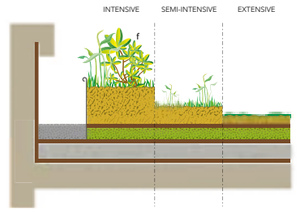

LA CUVE DE RÉCUPÉRATION

Elle permet de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin, en complément d'une solution d'infiltration.

© Karin Jaehne / Shutterstock

LA NOUE

Espace vert légèrement décaissé ou créé en remblai. Il est végétalisé et sa forme peut être conçue pour ne pas modifier l'usage du jardin.

LE JARDIN DE PLUIE

C'est un massif végétalisé, dont les végétaux utilisent l'eau et aident à son infiltration. Les végétaux doivent supporter la présence d'eau comme la sécheresse.

Les techniques de surface et végétalisées >> à privilégier

Les ouvrages complémentaires à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

Les techniques enterrées >> à utiliser uniquement dans certains cas

© Adopta.fr sauf mentions contraires

ÊTRE BIEN INFORMÉ

>> **Tous les jardins laissent l'eau s'infiltrer.** Certains sols sont très perméables et l'eau disparaît en très peu de temps, d'autres sont moins perméables en profondeur et l'eau met quelques heures de plus à s'infiltrer. Plus l'eau est infiltrée dans les espaces végétalisés (et non des espaces enterrés), plus l'infiltration est efficace, surtout sur des sous-sols plutôt argileux. Et finalement, est-ce vraiment gênant d'avoir un peu d'eau dans le jardin pendant les pluies hivernales ?

>> **Ces ouvrages n'attirent pas de moustiques** car on conserve un temps de vidange inférieur à 48h pour les pluies courantes.

>> Dans la majorité des cas, **cela ne coûte pas plus cher** à mettre en œuvre qu'un branchement au réseau. C'est même **souvent moins cher**, il suffit parfois de couper la gouttière au ras du terrain naturel et de laisser l'eau s'écouler dans le jardin.

>> Comme tout espace vert, celui servant à l'infiltration demande **un peu d'entretien** : de la tonte s'il est enherbé, de la taille ou du fauchage s'il est végétalisé (arbustes, végétaux d'ornement…).

>> **Il n'y a pas de risque pour le bâti**, si des règles simples sont respectées : ne pas concentrer l'eau en un seul point mais plutôt utiliser un maximum de surface.

>> **Et la pollution ?** Il est préférable, dans tous les cas, d'éviter de démousser la toiture avec des produits chimiques, ou de faire la vidange ou le lavage de la voiture sur votre entrée de garage. Le sol a certes un rôle de « préfiltre », mais n'a pas vocation à traiter la pollution !

BESOIN DE CONSEILS ?

MAUGES COMMUNAUTE

Service Eau potable et Assainissement
1 rue Robert Schuman – La Loge - CS 60111
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges Cedex
T 02 41 46 49 27
contactsea@maugescommunaute.fr
www.maugescommunaute.fr